PRÉFET
DE SAÔNE-
ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE

Trottinettes électriques en Saône-et-Loire

LES RÈGLES À RESPECTER

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

- VÊTEMENT RÉFLÉCHISSANT
- CASQUE
- AVERTISSEUR SONORE
- SYSTÈME DE FREINAGE
- CATADIOPTRES AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX
- FEUX DE POSITION AVANT ET ARRIÈRE

ASSURANCE OBLIGATOIRE AU NOM DU PROPRIÉTAIRE

CE QU'IL FAUT RETENIR

- TÉLÉPHONE INTERDIT
- 25 VITESSE LIMITÉE
- 1 PERSONNE
- -14 14 ANS MINIMUM
- ÉCOUTEURS INTERDITS
- TROTTOIRS INTERDITS

EN CAS DE NON-RESPECT DES RÈGLES, JUSQU'À

750 €

D'AMENDE

https://www.saone-et-loire.gouv.fr

@Prefet71